

Description du projet



Ecole de Légèreté

APPEL – Association pour la Promotion de l’Ecole de Légèreté



À
APPEL – Association pour la Promotion
de l’Ecole de Légèreté
Antje Matthes (trésorière)
Zwischen Zäunen 4
D – 37619 Pegestorf
Allemagne

Ne rien inscrire dans cette case

Enregistrement / Numéro du projet

Ne rien inscrire dans cette case

Approuvé par / le

Compléter en majuscules SVP

1. Requéran / personne de contact / responsable du projet

Titre	
Nom, prénom	
Adresse	
Adresse e-mail	
Pays	
Numéro de membre	

2. Titre et nature du projet

Préciser le titre et le genre de la manifestation (ex. : Equitana / Salon du cheval).

3. Lieu de la manifestation, date et durée

Préciser le lieu de la manifestation, la date exacte prévue ainsi que la durée envisagée, incluant si possible les horaires des répétitions, de l’installation et du démontage.

4. Résumé du projet planifié

Décrire le projet de façon générale et compréhensible pour tous. Si le projet est retenu, ce résumé sera utilisé pour informer le public et les membres de l'association.

5. Concept du projet (objectif et utilité)

Détailler le programme de la manifestation et les éléments qui y sont prévus, en expliquant les objectifs, le caractère et le contenu de la présentation de l'École de Légèreté. Le concept doit clairement mettre en relief les objectifs et l'utilité du projet aux yeux du comité et des membres de l'association. En définir si possible les bénéfices (pas au sens matériel).

6. Nombre et liste des participants (incluant les chevaux si possible)

Préciser le nombre de participants (prévus), les noms des cavaliers et (si possible) la liste des chevaux. Seuls les projets/manifestations présentant l'École de Légèreté comme ensemble seront pris en compte pour le soutien financier. Les présentations individuelles ne correspondent pas aux objectifs de l'association et seront de ce fait non considérées.

7. Responsable du projet

Préciser la personne, institution, association ou autre organisme responsable de l'organisation du projet. Le responsable du projet doit être mandaté en fonction des règles et des lois spécifiques à chaque pays. Par règlement, la participation aux manifestations et l'organisation de manifestations par les personnes agissant de leur propre chef (à leur compte) est au risque des individus. L'association APPEL décline toute responsabilité pour d'éventuels dommages à choses ou personnes.

8. Calcul des coûts

Le calcul (provisoire) des coûts doit permettre au requérant et au comité d'évaluer le financement global du projet proposé. Les dépenses (si connues) doivent être comparées aux revenus potentiels (ex. : sponsors). Lors d'une demande de budget pour un projet, la somme requise doit être indiquée (cf. Grant Policies / Directives de subventions Point 5.3)

9. Sponsors et autres ressources externes de financement

La participation aux salons et événements importants entraîne des coûts élevés et ne peut pas toujours être organisée sans le soutien de sponsors. Il est important de rechercher activement différents supports financiers et des collaborations parmi les institutions. Celles-ci doivent cependant correspondre aux principes de l'Ecole de Légèreté. Veuillez inscrire les sponsors et autres ressources financières ci-dessous.

10. Stratégies de marketing / presse et relations publiques

Décrire les stratégies de promotion et de marketing ainsi que les activités publicitaires individuelles (associer le comité et les plateformes existantes de l'association si besoin est).

11. Remarques

Remarques ou autre information

Lieu, date

Signature